



N°2024-09

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administratif du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 05 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	12

Nombre d'administrateurs présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, BEAL Roselyne, BRUYERE Renée, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel.

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 1 (WIATR Miriam donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 1 (BOUVIER Ghislaine)

Le secrétariat a été assuré par : La directrice du CCAS, Madame HENRY Laure

Objet : Election d'un Vice-Président Délégué au sein du Conseil d'administration du CCAS

Vu l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du code de l'action sociale et des familles et du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-6 et son article R.123-18 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20240417-D2024-09-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Vu la délibération n°2020-04 du 27 mai 2020 portant élection des membres du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) a introduit l'élection d'un Vice-Président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS afin d'assurer une continuité de fonctionnement en cas d'empêchement du vice-président ;

Considérant que conformément à la réglementation il est procédé à la désignation du vice-président délégué à bulletins secrets ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

1) PROCEDE à l'élection, à bulletins secrets, du Vice-Président délégué du Conseil d'administration du CCAS ;

2) PRONONCE les résultats du vote à scrutin secret :

- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue fixée à 7 voix

1. Madame Corinne DE LAVISON BERNARD a obtenu 13 voix

3) PROCLAME DE LAVISON BERNARD Corinne Vice-Président Délégué du CCAS

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20240417-D2024-09-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2024




Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 11 avril 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **17 AVR. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **17 AVR. 2024**

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune



Laure HENRY
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20240417-D2024-09-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2024

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Pérégut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

DÉPARTEMENT

Rhône

COMMUNE :

Toutes communes

ARRONDISSEMENT

12^{ème} circonscription

TASSIN LA DEMI-LUNE

Jeudi 11 avril 2024

Élection du vice-président délégué du CCAS

Effectif légal du conseil d'administration

13

Nombre d'administrateurs en exercice

13

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tassin la Demi-Lune.

Étaient présents les administrateurs suivants :

ACQUAVIVA Carolina	Du Verger Laurence .
Bouvier Ghislaine	Bruyère René
Blanchin Jacques	DUPONT christel
Charmot Pascal .	Beal Roselyne
Jannin Rjerride .	DE LAUSION Bernard Corine
Haehani Johann	Danel Marie-Hélène .

Avaient donné pouvoir les administrateurs suivants :

WIATR Iliriam .	

Absents ¹ :

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20240417-D2024-09-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2024

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1.1. Présidence de l'assemblée

Le Président du CCAS a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ... administrateurs présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article R.123-17 du Code de l'action sociale et des familles était remplie².

Il a ensuite invité le conseil d'administration à procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e) délégué(e) du CCAS. Il a rappelé qu'en application de l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation d'un(e) vice-président(e) délégué(e) à bulletins secrets.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Constitution du bureau

Le conseil d'administration a désigné deux assesseurs : l'un du groupe des membres élus, l'autre des membres nommés que sont respectivement ... **Mr HACHANI** pour les élus et ... **Mme DANIEL** pour les nommés.

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque administrateur, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur de qu'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le CCAS. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que l'administrateur a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier administrateur, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **13**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] **13**
- f. Majorité absolue ³ **7**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE LAVISON Bernard Corine	13	TREIZE
.....
.....

² Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si ce nombre n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux membres du conseil dans l'acquit de l'expédition en vertu de l'article R.123-16. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Accusé de réception en préfecture
089-26691049-20240417-02824-09-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2024

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ³

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

1.7. Proclamation de l'élection de l'adjoint

~~Monsieur~~ Madame **DE LAVISION** a été proclamé Vice-Président Délégué du CCAS et a été immédiatement installé.

⁴ Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour

⁵ Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture 069-266910157-20240417-D2024-09-DE Date de réception préfecture : 17/04/2024
--

Corinne de Lawson Bernard

Conimme
De Lavison

De Lavison

Corinne de Lawson

Corinne de Lavison

De Lavison

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20240417-D2024-09-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Corine de Lavisson

Corinne
de Lavisson

Mme de Lavisson . C

Corinne de Lavisson

Corinne DE LAVISSON

Corinne de Lavisson

Mme Corinne de Lavisson